

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Plateforme déchets verts

Ces derniers temps nous avons encore constaté des apports de tonte de pelouse à la plateforme de déchets verts de l'Oiselière alors que c'est désormais **interdit** 🚫 comme l'indique un panneau à l'entrée.

Pour rappel, comme nous vous l'indiquions dans une précédente lettre, la Préfecture veut bien tolérer notre plateforme à condition qu'il n'y ait plus de tonte de pelouse (problème de pollution et d'incendie).

Par ailleurs, la Commune n'a pas la compétence "déchet" et c'est pour rendre service aux citoyens que cette plateforme est préservée.

Le risque encouru, c'est la fermeture de l'oiselière par la préfecture ! Nous serions obligés d'apporter nos déchets verts à la déchetterie de Chantonay qui, elle, est aux normes.

Cependant, l'unité de méthanisation sur le Vendéopôle de Bournezeau se propose de recevoir les tontes de pelouses le lundi de 15h à 18h et le vendredi de 9h30 à 12h. Les tontes de pelouse doivent être fraîches et sans déchets.

Nous comptons sur la collaboration des utilisateurs dans l'intérêt collectif et vous remercions par avance.

Recensement citoyen

Si vous avez atteint l'âge de 16 ans et ne vous êtes pas encore fait recenser, profitez de la période des vacances scolaires pour le faire en mairie.

Pour rappel, le recensement citoyen est obligatoire 📄 pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Si vous ne faites pas ces démarches, vous ne pourrez notamment pas vous inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) avant 25 ans.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- . Vous obtenez une attestation de recensement.
- . Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France.
- . Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème

anniversaire et pourrez alors voter.

► Pour vous faire recenser présentez-vous à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile (au nom des parents).

Balade santé pour la prévention de l'AVC

À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'AVC (Accident Vasculaire Cérébral) une marche de 3 km est organisée à Bournezeau, **le mardi 29 octobre**. Départ à 13h30 de la salle du Mitan.

Cette balade santé, ponctuée de plusieurs arrêts, est conçue pour vous informer sur ce sujet et sera animé par les infirmières de la filière AVC 85-44 du CHD. En plus d'enrichir vos connaissances, profitez des nombreux bienfaits de l'activités physique sur la santé. Alors, marchez, informez-vous et prenez soin de vous sans modération !

Mois du doc sur le thème du harcèlement

À l'occasion du Mois du doc sur le thème du "Harcèlement" le réseau des bibliothèques du Pays de Chantonay vous propose différentes animations gratuites dans les bibliothèques de son réseau **en novembre** :

. Mardi 5 novembre à 19h30 : Apéro-lecture par la Compagnie du Théâtre du Reflet, salle du petit lundi à Saint-Prouant.

. Vendredi 8 novembre à 19h : Atelier d'écriture animé par Pascale Martineau, bibliothèque de Saint-Vincent-Sterlanges.

. Mardi 26 novembre à 20h : Projection du film de Daphné Beauvais "Derrière les maux", au ciné lumière de Chantonay.

⇒ Inscription et programme complet des animations sur le site

: <https://bibliotheques.cc-paysdechantonay.fr> Renseignements au 02.51.46.83.16.

Soirée numérique : prévention contre les arnaques

Des soirées numériques sont régulièrement proposées sur le territoire du Pays de Chantonay.

La prochaine soirée, sur le thème de la "**prévention contre les arnaques**", aura lieu le **mardi 12 novembre** de 18h30 à 20h00, à Saint Martin des Noyers dans la salle des associations.

Autour d'une collation et **sans inscription**, le Conseiller Numérique vous accueillera pour cette mini-conférence.

Gratuit et ouvert à tous.

⇒ Renseignements complémentaires et programme au 06.25.05.66.55 ou sur le [site de la Communauté de communes du Pays de Chantonay](#).

Animations vacances 🍁 au Pays de Chantonay

Vous cherchez des idées pour faire une activité avec vos enfants ou petits-enfants pendant les prochaines vacances ?

L'Office du tourisme de Chantonay vous a préparé une sélection d'activités, de sorties en famille, de visites sur le Pays de Chantonay pendant les vacances de la Toussaint.

◆ **A Bournezeau** : venez à la découverte du Robot Thymio, le mardi 22 octobre de 16h30 à 17h30. Gratuit à partir de 6 ans.

→ Retrouvez le programme complet sur le site de la [Communauté de communes du Pays de Chantonay](#).

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Vélocipèdes : cyclo-cross

C'est officiel, retenez bien la date

Le cyclo-cross aura bien lieu le **08 décembre 2024** sur le site du parc des humeaux, organisé par le Vélo Club Chantonay et les Vélocipèdes.

Familles Rurales : Vide ta chambre !

L'association Familles Rurales de Bournezeau vous informe qu'elle organise un "vide ta chambre" le **1er novembre 2024**, de 9h à 16h30, à la salle Omnisports de Bournezeau.

Les bénéficiaires de cet événement permettront l'achat de jeux pour les enfants de l'accueil de loisirs de Bournezeau.

Tarifs : 4 euros le mètre linéaire (2 mètres minimum). Les exposants devront prévoir leur matériel : tables, portants...

⇒ Réservation sur le site Helloasso [en cliquant ici](#)

Amicale des sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers de Bournezeau vous informent qu'ils vont débiter leur traditionnelle tournée de calendriers à partir du 15 octobre prochain. Ils sont les seuls à avoir le vrai calendrier, vous pouvez les reconnaître grâce à leur tenue officielle "Sapeurs-Pompiers Vendée". N'hésitez pas à prévenir votre entourage dont les aînés.

POUR RAPPEL

Permanence gratuite d'un architecte du CAUE

Vous avez des projets de construction, de modification, de rénovation de votre maison ou d'un bâtiment, un architecte consultant du CAUE de la Vendée peut vous recevoir gratuitement lors d'une permanence. L'architecte a vocation à alimenter votre réflexion sur votre projet, en vous aiguillant, en vous proposant des pistes de recherches, ou en vous aidant à redéfinir vos attentes avec plus de précision. Il ne fait pas de plan, pour ne pas concurrencer les architectes libéraux. Cet accompagnement est gratuit.

Le rendez-vous a lieu en présentiel avec Mme Adèle PHELIPEAU, architecte-conseil du CAUE 85, à la Communauté de Commune du Pays de Chantonay : 65 avenue du Général De Gaulle 85110 CHANTONNAY


⇒ La prise de rendez-vous peut se faire directement en ligne [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.37.44.95.

Pour plus de renseignements, veuillez cliquer sur les liens suivants :

<https://www.paysdechantonay.fr/autorisations-durbanisme-2/> (dates des prochaines permanences)

<https://www.caue85.com/rencontrez-un-de-nos-architectes/>

Lotissement communal "Le Haut Bois"

 2 lots sont disponibles à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

Agenda



25/10/2024 au 26/10/2024

Soirée Cabaret

organisée par l'association du Marsupil'Amis



29/10/2024

Balade santé

Une marche est proposée sur la commune de Bournezeau autour de la sédentarité, un des facteurs de l'AVC



01/11/2024

Vide ta chambre

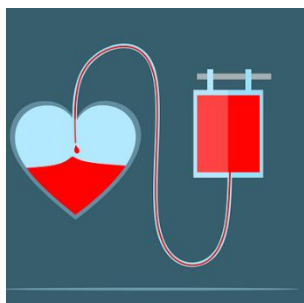
Les bénéfices de cet événement permettront l'achats de jeux pour les enfants de l'accueil de loisirs de Bournezeau.



06/11/2024

Concours de belote

organisé par l'association du Club de l'amitié



08/11/2024

Collecte de sang

organisé par l'association du don du sang

Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Mairie de Bournezeau
1 bis place des Papillons
(2 place de la Mairie : actuellement en travaux)
85480 Bournezeau

 : 02 51 40 71 29  mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

 Site internet : <http://bournezeau.fr>